



DATE DE LANCEMENT
**31 mars
2020**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



UN ACCÉLÉRATEUR AGROALIMENTAIRE, POURQUOI ?

- Pour aider les PME agroalimentaires dans leur **diversification des circuits de distribution**
- Pour qu'elles optimisent leur stratégie de distribution et soient robustes dans leurs **négociations avec la grande distribution**
- Pour tirer parti commercialement du thème grand public de la « transition alimentaire » depuis les EGALIM
- Pour porter haut les couleurs de la France à l'international...
- ...Et monter en gamme en musclant le marketing des **savoir-faire nationaux**
- Pour tirer parti du **numérique** à chaque étape de la chaîne de valeur : de la production jusqu'à la vente

BPIFRANCE ET LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
S'ALLIENT POUR CONCEVOIR, COFINANCER ET OPÉRER
L'ACCÉLÉRATEUR AGROALIMENTAIRE



PAR QUI ?

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) qui met en œuvre la politique alimentaire de la France

Bpifrance (Banque Publique d'Investissement) qui finance, investit et accompagne les entreprises françaises



POUR QUI ?

30 PME ou ETI ambitieuses, sélectionnées parmi la filière agroalimentaire

- De 1^{re} ou 2^e transformation alimentaire
- Réalisant un chiffre d'affaires annuel entre 8 et 100 M€
- Participe dans les **Clusters, pôles de compétitivité**
- **Financièrement saine**
- Menée par un **dirigeant motivé et prêt** à s'engager pour 24 mois



DATE DE LANCEMENT
31 mars
2020



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



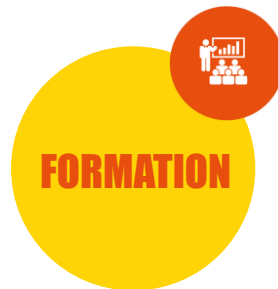
COMMENT ON ACCELERE ?

Sur 24 mois, l'accompagnement intensif de l'Accélérateur combine 3 piliers pour aider les dirigeants à gagner en visibilité et solidité

Le planning est communiqué dès le début du programme. Le dirigeant a occasionnellement la possibilité d'être accompagné ou d'envoyer des membres de son Comité de Direction aux événements et formations.



CONSEIL



FORMATION



**MISE
EN RELATION**

- **Un diagnostic 360°** pour identifier les leviers de croissance prioritaires pour votre entreprise
- **2 modules de conseil complémentaires au choix** en fonction des priorités identifiées
- En tout 30 jours de conseil opérés par l'un des 280 **consultants habilités par Bpifrance** sous supervision d'un(e) **responsable de mission de conseil Bpifrance**
- **8 séminaires thématiques de 2 jours**. 1 journée organisée par **EMLyon** et **Agreenium**
- **Des modules d'e-learning** via bpifrance-universite.fr (MOOCs, webinars...)
- Un(e) chargé(e) de mission dédié(e) à la promotion pour tirer partie
- L'entrée dans la **communauté des Accélérés et d'autres réseaux Bpifrance** sélectifs tels Excellence, pour développer un réseau solide d'entrepreneurs ambitieux, aux profils sélectionnés
- Des **échanges avec les acteurs de la filière** sur les problématiques de votre entreprise



POUR VOUS INSCRIRE

- Ségolène de Lafarge
Chargée de mission Accélérateur PME
segolene.delafarge@bpifrance.fr

- Votre chargé(e) d'affaires Bpifrance



DATE DE LANCEMENT

**31
Mars
2020**